



Association des professeurs
d'éducation artistique

Concours 40 ans section E

L'APEA, en association avec le Lycée de Garçons de Luxembourg, a le plaisir de lancer le concours « Pattern Design » à l'occasion du 40e anniversaire de la section E - section qui a démarré avec une 4e E en 1979-1980 au LGL.

Le concours est ouvert à tous les élèves de 3e inscrits en section E dans un des 8 lycées luxembourgeois qui offrent la section des arts plastiques. Les élèves peuvent participer en tant qu'individu et/ou en tant que classe. Un motif par lycée sera retenu et sera utilisé comme impression sur des objets commercialisés par la mini-entreprise du LGL. Par ailleurs, l'APEA décernera parmi les candidatures un prix spécial du jury: le motif retenu sera imprimé sur le sac officiel de la remise des prix du prix APEA.

Le jury est constitué de 2 membres de la mini-entreprise, 2 membres de l'APEA et du président de la Commission Nationale pour les Programmes de l'Education Artistique (ESC).

Il s'agit de créer un module attrayant reprenant obligatoirement les chiffres « 40 » et la lettre « E » (minuscule ou majuscule). Le module a une grandeur de 15x15cm.

Le module doit être multiplié afin qu'il forme un motif. Aussi bien le module que le motif sont à déposer.

Ce motif est à présenter sur un format A2.

Le choix des couleurs et de la technique de réalisation est libre, cependant les produits finaux doivent être rendus en format ai (Illustrator) et pdf, en mode CMYK. Si une police de caractère existante est utilisée, le nom de cette typographie est à indiquer.

Les travaux sont à envoyer via www.wetransfer.com à l'adresse ass.pea@gmail.com au plus tard pour le 23 février 2018, 18 heures.

Merci de bien vouloir intituler les fichiers de la manière suivante: LYCEE_NOM_PRENOM_40E.ai/pdf.

Pour l'APEA
Claire Flammang

Fiche signalétique

Thème:

40 ans de la section E

Contenu obligatoire:

40 E

Format imposé:

15x15 cm (module)

Format A2 (motif)

.ai & .pdf

Mode CMYK

Intitulé des fichiers:

LYCEE_NOM_PRENOM_40E.ai/pdf

Délai de dépôt:

23 février 2018, 18 heures

Dispositions légales:

- La participation au concours implique l'accord des participants ou, s'ils sont mineurs, de leur représentant légal au présent règlement. Ils se déclarent d'accord à céder gratuitement à l'APEA et à la mini-entreprise du LGL le droit de reproduction des motifs retenus pour:
 - la production d'objets,
 - leur publication,
 - leur diffusion sur les sites et/ou autres plateformes et réseaux sociaux de l'APEA et du LGL,
 - ou pour toute autre impression nécessaire à la promotion des partenaires.

- L'APEA et la mini-entreprise du LGL s'engagent en contrepartie à toujours publier et diffuser le nom de l'auteur des créations ainsi que de son lycée d'origine.